



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française  
Département de l'Aude  
Arrondissement de Narbonne  
**Commune de  
Montredon-des-Corbières**

**L'An deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juillet à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Montredon-des-Corbières s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de M. Jean-Marc JANSANA, Maire, suivant convocation du vingt-cinq juillet deux mille vingt-deux.**

**Date de la convocation**

Le 25 juillet 2022

**Date de publication :**

**02 AOUT 2022**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15

Présents : 11

Vote par procuration : 3

**Présents :** M. Jean-Marc JANSANA, Mme Lise FOURNIER, M. Jean-François CID, Mme Anne-Sophie ROUSSIE, M. Franck DILOY REY, Mme Christina PELEGRIN, M. Régis AIGOUY, M. Bruno DEVIC, Mme Isabelle BASTIER, Mme Eugénie MULA, M. Jean-Pierre MARTINEZ

**Absents ayant donné procuration :** M. Pascal CHABOSSON, M. Laurent GELIS, M. Jérôme DE SAINT NICOLAS

**Absente :** Mme Agnès VILA

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle BASTIER

**N°37-2022**

**Objet : Finances –  
subvention exceptionnelle  
accordée au club de  
pétanque**

Monsieur Jean-François CID expose :

L'association des Pétanqueurs de Montredon-des-Corbières était active depuis de nombreuses années.

Avec la période de pandémie, le club a vu sa fréquentation baisser.

Fort d'une nouvelle équipe dirigeante depuis début juillet, l'association se relance avec des projets notamment le concours de pétanque qui s'est déroulé le 14 juillet 2022.

Dans ce contexte de reprise d'activité et d'accompagnement des moyens, la Commune souhaite apporter son soutien à l'association des Pétanqueurs à travers le versement d'une subvention exceptionnelle de 300€.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- octroyer le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ affecté à l'organisation de cette manifestation
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant légal dûment désigné d'exécuter la présente délibération et notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

**ADOpte** à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-des-Corbières,  
Le 29 juillet 2022.

**Reçu en Préfecture le : 02 AOUT 2022**

Certifié exécutoire par M. Le Maire

**Jean-Marc JANSANA**  
Maire de Montredon-des-Corbières

*Conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du Code de la justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.*